

Conseil général de la Commune de Lully du 11 avril 2022
Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal 01-2022
Demande d'un crédit de 45'000.- pour la mise sous clé électronique des
bâtiments communaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préliminaires

La commission des finances s'est réunie en séance le 4 avril en présence de Messieurs Marc Wingses syndic, Jean-François Rubin et Marc Genton, municipaux. Ces derniers ont apporté tous les éclaircissements demandés et répondu aux questions qui leur ont été posées pour ce préavis relatif à la mise sous clé électronique des bâtiments communaux.

2. Commentaires

Chaque membre du Conseil a reçu un exemplaire du préavis et a pu en prendre connaissance avant la séance. Aucune interpellation de membres du Conseil auprès de la commission n'a été faite.

La sécurisation physique des locaux communaux est une chose importante mais n'est plus totalement garantie avec le système actuel de clefs traditionnelles (voir les explications du préavis), dès lors, la municipalité a étudié son remplacement par un système de clés électronique qui vous est présenté ce soir.

Pour la commission des finances, il est important que ce système présente une fiabilité importante de même qu'une pérennité dans le temps élevée afin de pouvoir répondre aux besoins futurs et d'éviter de se retrouver avec des systèmes différents, et donc des frais supplémentaires.

La municipalité a soumis un appel d'offre à 3 différents fournisseurs, seule une réponse concrète lui est parvenue en retour et concerne la solution proposée dans ce préavis, soit l'équipement de marque Salto. Cette solution a fait ses preuves auprès de nombreuses sociétés et collectivités publiques de la région, de même qu'en service depuis plusieurs années à la "maison de la rivière" avec un bilan très positif. Salto est une société espagnole active dans ce domaine depuis plus de 20 ans et ayant équipé à ce jour plus de 5 millions de points d'accès, c'est donc une entreprise fiable, ayant fait ses preuves et un des leaders dans ce domaine.

Le montant demandé pour cet équipement est de 45'000 Francs, cette somme couvre le remplacement des serrures actuelle par ce nouveau système, montage compris, les cinquante clés électroniques (badges), l'unité centrale de programmation des badges ainsi que la formation à son usage du personnel administratif qui l'utilisera. Il est à noter que les frais de fonctionnement de cet équipement ne seront pas élevés et concerneront principalement l'achat de badges supplémentaires si besoin et dont le coût est inférieur à 10.- Francs pièce, de même que le remplacement des piles équipant les serrures.

Le financement des 45'000.- Francs prévu pour ce projet est un prélèvement sur les recettes courantes de la bourse communale puis la reprise de ce montant sur le fond de réserve 9282.2 intitulé "investissement futurs"

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la commission des finances propose au Conseil Général de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Lully :

- dans sa séance du 11 avril 2022,
- ayant pris connaissance du préavis de la municipalité n° 01/2022 pour la demande de crédit de 45'000.- CHF pour la mise sous clés électroniques des bâtiments communaux,
- ayant ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'accepter le préavis tel que présenté par la municipalité et de financer la somme de 45'000.- francs via les recettes courantes de la bourse communale puis d'amortir cette dépense en un seul prélèvement au fond de réserve 9282.2 "investissement futurs".

La commission des finances était composée de :

Jérôme Livet
Membre

Eric Abetel
Membre

Thierry Ruch
Rapporteur

Lully, le 8 avril 2022